

**Samedi 25 février 2005**  
**Pose de la première pierre de la**  
**Maison d'accueil spécialisée pour adultes polyhandicapés**

**Ville de Poissy (78)**

---

***Intervention de Eddie AIT, Conseiller Régional d'Ile de France (PRG),  
Vice-président du Groupe Radical de Gauche,  
Membre du Comité d'Etudes et de Soins Auprès  
des Personnes Polyhandicapées (CESAP)***

Représentant Jean-Paul HUCHON,  
Président du Conseil Régional d'Ile de France

**Monsieur le Député – Maire,**

**Monsieur le Sénateur – Maire**

**Mesdames les Conseillères Régionales,**

**Madame, Monsieur les Conseillers Généraux,**

**Messieurs les Maires,**

**Monsieur le Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales,**

**Madame la Présidente de l'association « Les Chemins de l'Eveil »**

**Mesdames, Messieurs les élus,**

**Mesdames, Messieurs**

Nous sommes réunis aujourd'hui pour la pose de la première pierre de la Maison d'Accueil spécialisée de Poissy pour adultes polyhandicapés.

Une future réalisation commune à la Ville de Poissy, à l'association « Les Chemins de l'Eveil » et au **Conseil Régional d'Ile-de-France.**

**La Région Ile-de-France élabore, coordonne et met en œuvre de nombreuses politiques publiques en faveur des personnes handicapées.**

Dans tous ses domaines de compétences, **la Région promeut l'accompagnement social du handicap :**

- elle intervient auprès des établissements spécialisés pour créer et développer des structures d'accueil et d'éducation des adultes, enfants et adolescents handicapés. Une intervention qui nous réunit aujourd'hui.
- elle propose des aides à l'adaptation des logements et favorise la formation professionnelle des personnes handicapées de plus de 16 ans,
- elle s'engage à rendre les transports collectifs accessibles et à développer des services de transports adaptés.

**Plus récemment, la Région a installé un « Conseil Consultatif des Citoyens Handicapés ».** En donnant son avis et en apportant au Conseil Régional les éléments nécessaires pour améliorer la prise en compte des situations de handicaps, le Conseil Consultatif va instaurer une participation active des citoyens handicapés à la vie de la Région.

**A Poissy, la Région Ile-de-France**, par sa délibération du 13 juillet 2005 et dans le cadre de son dispositif d'aide en faveur des structures d'accueil, d'hébergement et de travail protégé pour adultes handicapés, a apporté une contribution significative, plus de 800.000 euros, à la réalisation de cette future Maison d'accueil spécialisée.

Par ailleurs, en tant que membre du « Comité d'étude, d'éducation et de soins auprès des personnes polyhandicapées », **je m'honore des interventions publiques, qu'elles soient régionales ou municipales, dans le secteur des solidarités.** Elles témoignent d'une volonté assumée et non partisane de lutter résolument contre toutes les formes d'exclusion.

Et les associations de parents d'enfants adolescents et adultes polyhandicapés ou porteurs de handicaps rares attirent très justement l'attention des collectivités sur le besoin de structures adaptées en nombre suffisant pour les enfants et pour les adultes et corrélativement sur le besoin en formation des personnels qui en assurent l'accompagnement.

C'est une attention que la Région partage.

A cette occasion, **je tiens à saluer le travail remarquable réalisé par l'association « Les Chemins de l'Eveil ».**

**Il reste en effet beaucoup à faire** pour assurer aux personnes handicapées des conditions de vie conformes à leurs attentes et, ainsi, les rétablir dans leur dignité.

**L'Ile-de-France est en dessous de la moyenne nationale** en matière d'hébergement de personnes handicapées.

Toutefois, la mise en application des nouveaux dispositifs de décentralisation devrait être l'occasion de mieux coordonner et organiser les mesures prises par les acteurs publics au plus proche du terrain (communal, intercommunal, départemental et régional).

**Il conviendra également que de nouvelles mesures soient prises**, donc décidées par le législateur, et ce pour franchir un étape décisive dans l'intégration des personnes handicapées dans la société, en prenant notamment en compte des dimensions aussi essentielles que l'autonomie ou l'égalité des droits et des chances.

Ces mesures devront permettre de concrétiser les conditions du plein exercice de leur citoyenneté et, enfin, garantir l'effectivité des droits qui leur sont reconnus.

La Région Ile-de-France, quant à elle, devra envisager l'amplification de ces interventions financières en faveur notamment des structures associatives qui

interviennent dans le cadre de la réalisation de structures d'accueil et d'hébergement.

**L'objectif est bien de rechercher une forme de socialisation et d'éducation de l'enfant et de l'adulte polyhandicapés** et, chaque fois que possible, de ne pas aller dans le sens d'un repli de la famille faute, de réponse adaptée.

Autant d'éléments, Monsieur le Député - Maire, Madame la Présidente, qui ont contribué à la fierté que j'ai eu à procéder, aujourd'hui, **au nom de Jean-Paul HUCHON**, Président du Conseil Régional d'Ile-de-France, à la pose de la première pierre de ce futur équipement

**Je vous remercie.**